

RCS : NICE Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 00268 Numéro SIREN : 893 415 489 Nom ou dénomination : A&R JUST ONE
--

Ce dépôt a été enregistré le 02/06/2021 sous le numéro de dépôt 6772

Société par Actions Simplifiée A&R JUST ONE

Au capital de 500 euros

22 Boulevard Pierre Sola – 06300 Nice

R.C.S. NICE 893 415 489

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 01/03/2021

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN,

Le Premier Mars à Onze Heures,

Les actionnaires de la SAS A&R JUST ONE se sont réunis en Assemblée Générale sur convocation faite par M. DJAHIEL Radhwane.

Sont présents :

- M DJAHIEL Radhwane, actionnaire égalitaire.
- M. TAFER Mohamed, actionnaire égalitaire.

Les actionnaires mettent à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence de l'Assemblée ;
- le texte du projet de résolution ;
- un exemplaire des statuts de la société.

La totalité des actionnaires étant présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est présidée par M. DJAHIEL Radhwane.

Monsieur DJAHIEL Radhwane rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Agrément des cessions d'actions intervenues le 01/03/2021 ;
- Démission du Président de la SAS A&R JUST ONE M. TAFER Mohamed en date du 01/03/2021 ;

D R

- *Nomination de M. DJAHEL Radhwane en qualité de nouveau président au 01/03/2021 ;*
- *Pouvoir du nouveau président de la SAS A&R JUST ONE ;*
- *Fixation de la rémunération du nouveau de président de la SAS A&R JUST ONE ;*
- *Questions diverses.*

Monsieur DJAHEL Radhwane rappelle que le 11/01/2021, Monsieur DJAHEL Radhwane et Monsieur TAFER Mohamed ont décidé de s'associer en constituant la SAS A&R JUST ONE qui exercera une activité de commerce de détails de produits d'épicerie hormis produits frais et transformés.

Monsieur DJAHEL Radhwane donne la parole.

Une discussion s'engage puis plus personne ne prenant la parole, Monsieur DJAHEL Radhwane met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

* * *

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir pris connaissance du projet de cession de ses actions par Monsieur TAFER Mohamed à Monsieur DJAHEL Radhwane, l'assemblée générale décide d'agréer Monsieur DJAHEL Radhwane, né le 07/12/1992 à M'sila (Algérie), de nationalité Française, demeurant 15 Rue du Docteur Pierre Richelmi – 06 300 Nice, **comme unique associé.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

OR

DEUXIEME RESOLUTION

Il est pris acte de la démission du président de la SAS A&R JUST ONE Monsieur TAFER Mohamed, né le 17/06/1984 à Nice (Alpes Maritime), de nationalité Française, demeurant 23 bis Avenue Jacques Mollet, Résidence Les Gerles – 06 340 La Trinité, à compter du 01/03/2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Monsieur DJAHIEL Radhwane est nommé Président de la SAS A&R JUST ONE sans limitation de durée.

Monsieur DJAHIEL Radhwane, né le 07/12/1992 à M'sila (Algérie), de nationalité Française, demeurant 15 Rue du Docteur Pierre Richelmi – 06 300 Nice, entre en fonction à compter de ce jour.

Il affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Le Président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues à l'article 16 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

D R

CINQUIEME RESOLUTION

Il est convenu que la rémunération du président de la SAS A&R JUST ONE sera fixée ultérieurement.

En outre, il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée des associés confère tous pouvoirs aux associés porteurs d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération en vue de toutes formalités devant être effectuées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

* * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président déclare la séance levée à 12h30.

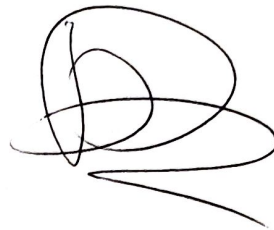
De tout ce que dessus il a été signé le présent procès-verbal par tous les actionnaires après lecture faite.

Monsieur TAFER Mohamed

Monsieur Radhwane DJAHEL

« Bon pour Acceptation des fonctions de Président »

BON POUR ACCEPTATIONS
DES FONCTIONS DE PRÉSIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a horizontal line and a small flourish.